

## LISTE DES DEMANDES SOUMISES À PUBLICITÉ

En application de l'article R331-4 du code rural, les demandes d'autorisations d'exploiter des terres agricoles sont soumises à publicité pendant 1 mois à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande. Le présent tableau indique la localisation des biens, leur superficie, et l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro. Il indique également la date limite de dépôt des demandes concurrentes.

### COMMUNE DE LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

N° dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes	Références cadastrales	Demandeur	Nom du propriétaire
2026165	23/05/26	08/08/26	C450	SAS LES VIGNES DE JEANNE	CHARVET Daniel et DARGAUD-épouse CHARVET Liliane 0,76 ha